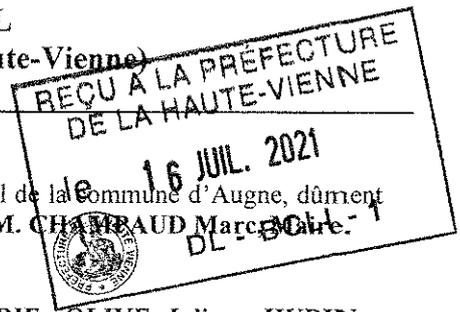




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 19 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. CHAMPAUD Marc, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2021



PRÉSENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE- OLIVE Julie – HUBIN Catherine – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – DION Daniel

EXCUSES : SAINT-MAXENT Aude – LAHAYE Françoise - MARSZAN Véronique – SUBRENAT Valérie

SECRETARE : MME GORGE Christine

Mme SAINT-MAXENT Aude, Mme LAHAYE Françoise, Mme MARSZAN Véronique, Mme SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	11	4	11	11	0	0

OBJET : Réhabilitation énergétique d'un logement communal existant en hébergement – Contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 9 octobre 2020, le projet de réhabilitation du logement situé au-dessus de la mairie a été approuvé sur la base d'un montant estimatif de travaux de 190 722 € H.T.(avant-projet réalisé par l'Agence Aurélie PAILLER – Architecte DPLG).

Dans le cadre du plan de relance, le dossier a dû être déposé rapidement auprès des services préfectoraux concernés pour solliciter l'obtention d'une subvention DSIL, d'une subvention au titre de la DETR, ainsi qu'auprès du Conseil départemental dans le cadre des Contrats territoriaux départementaux.

Monsieur le Maire présente le récapitulatif des aides obtenues et le reste à charge pour la commune sur la base de 190 722 € H.T. (honoraires et frais annexes compris) :

DSIL : 57 216 € (30 %)

DETR : 57 216 € (30 %)

CONSEIL DEPARTEMENTAL : 19 800 € (45% / 44 000)

FONDS PROPRES : 56 490 €

Suite à un rendez-vous avec Mme PAILLER, les élus présents ont décidé de ne pas changer les menuiseries existantes en PVC, en bon état ; le montant des travaux, hors honoraires, s'élève, suite à cette modification à **147 000 € H.T. soit 162 685 € H.T. honoraires compris.**

Le taux de rémunération, mission de base est fixé à **10.50 %** soit **15 435.00 € H.T..**

Monsieur le Maire présente le contrat de maîtrise d'œuvre (C.C.A.P. - Acte d'engagement) ainsi que les tableaux de calcul du forfait global et de répartition des honoraires.

Il demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Agence Aurélie PAILLER – Architecte, 1^{er} contractant, la société E2R, Economiste de la construction, 2^{ème} contractant, et le bureau d'Etudes BEI, B.E.T. Fluides, 3^{ème} contractant.

Le Conseil municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Agence Aurélie PAILLER 1^{er} contractant, la société E2R 2^{ème} contractant et le Bureau d'études BEI 3^{ème} contractant, pour un montant total de rémunération provisoire de 15 435.00 € H.T..

Bureau d'études BEI 3^{ème} contractant, pour un montant total de rémunération provisoire de 15 435.00 € H.T..

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires s'y rapportant.

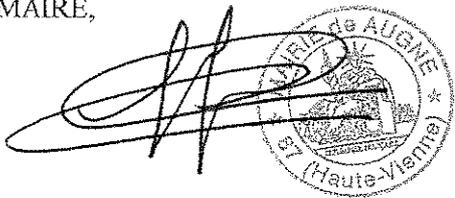
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 9 juillet 2021

LE MAIRE,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'M. Champaud'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE D'AUGNE' at the top and '(Haute-Vienne)' at the bottom. In the center of the seal is a small illustration of a building, likely a town hall or church, with a star on either side.

Marc CHAMPAUD.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 20 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2021

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE- OLIVE Julie – HUBIN Catherine – JORGÉ Thierry – CALIZZANO Mathieu – DION Daniel

EXCUSES : SAINT-MAXENT Aude – LAHAYE Françoise - MARSZAN Véronique – SUBRENAT Valérie

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Mme SAINT-MAXENT Aude, Mme LAHAYE Françoise, Mme MARSZAN Véronique, Mme SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	11	4	11	11	0	0

MISE EN PLACE DU RGPD

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 13 juillet 2018, il avait été décidé de solliciter le cabinet THEMYS pour la mise en place et le suivi du RGPD.

Suite au décès de Monsieur Roussely de la société Thémys, le suivi de la démarche RGPD n'a pas abouti.

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière a été contactée par la société Gaiacconnect et a décidé de lui confier la mission DPO et démarche RGPD.

La société Gaiacconnect a proposé la mise et le suivi de la conformité RGPD dans le cadre d'une démarche groupée des communes et établissements du territoire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière.

La démarche consiste en :

- La nomination du DPO externe (délégué à la protection des données)
- Un audit initial pour établir les registres légaux
- Un suivi annuel

La grille tarifaire se compose de deux parties :

- Démarche de conformité (facturé 1 fois) : 450 € H.T.
- Suivi et maintenance : 250 € H.T. / AN

Le tarif est garanti pour la durée du contrat pour les prestations énoncées.

La durée du contrat est de 4 ans, et pourra se poursuivre par reconduction tacite, à la fin de la période initiale, par période d'une année sans pouvoir excéder cinq ans au total.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'offre – contrat groupe Communauté de Communes des Portes de Vassivière, proposée par la société GAIA pour la mise en place et le suivi du RGPD
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat à intervenir entre la commune d'Augne et la société Sas GAIA

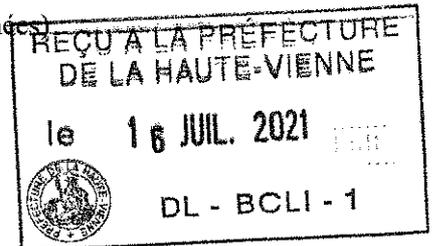
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

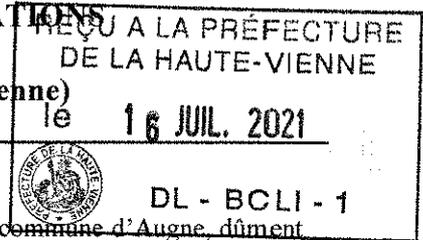
Augne, le 5 juillet 2021.

LE MAIRE,
Marc CHAMPAUD.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**



N° 21 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. CHAMPAUD Marc, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2021

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE- OLIVE Julie – HUBIN Catherine – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – DION Daniel

EXCUSES : SAINT-MAXENT Aude – LAHAYE Françoise - MARSZAN Véronique – SUBRENAT Valérie

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Mme SAINT-MAXENT Aude, Mme LAHAYE Françoise, Mme MARSZAN Véronique, Mme SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	11	4	11	11	0	0

OBJET : **COMPTABILITE – Mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la passage anticipé à la M57 avait été évoqué pour application au 1^{er} janvier 2022.

En application des dispositions de l'article 1^{er} du décret n° 2005-1899 du 30 décembre 2015, la commune doit solliciter l'avis du comptable public pour la mise en œuvre du droit d'option.

Le changement de nomenclature ne peut intervenir qu'à compter du 1^{er} janvier suivant la date de délibération par laquelle la collectivité applique son droit d'option pour le référentiel M57.

Monsieur le Maire présente l'avis du comptable public en date du 10 juin 2021 qui fait part de son accord de principe pour l'application par la collectivité d'Augne de son droit d'option.

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adoption du référentiel M57 par droit d'option à compter du 1^{er} janvier 2022.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter l'intervention de l'ATEC pour procéder aux modifications nécessaires à la mise en œuvre du référentiel M57.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 5 juillet 2021.

LE MAIRE,
Marc CHAMPAUD.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 22 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2021

PRESENTS : **MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – HUBIN Catherine – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – DION Daniel**

EXCUSES : **SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Françoise**

SECRETAIRE : **MME GORGE Christine**

Mme SAINT-MAXENT Aude, Mme LAHAYE Françoise, Mme MARSZAN Véronique et Mme SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	11	4	11	11	0	0

ENEDIS : Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier transmis par ENEDIS concernant le règlement de la redevance annuelle d'occupation du domaine public : le montant de la redevance 2021 s'élève à 215 €, il est calculé sur la base de la redevance 2002 avec un taux de revalorisation de 40.29 % :

Redevance 2002 = 153 €

Redevance 2021 = 153 x 40.29 % = 215 €

Le Conseil Municipal sollicite dès à présent ENEDIS pour le versement de la redevance 2020 pour un montant de 215 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

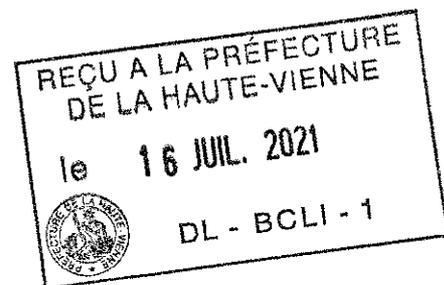
Pour copie conforme.

AUGNE, le 5 juillet 2020.

LE MAIRE,




Marc CHAMPAUD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 23 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2021

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE- OLIVE Julie – HUBIN Catherine – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – DION Daniel

EXCUSES : SAINT-MAXENT Aude – LAHAYE Françoise - MARSZAN Véronique – SUBRENAT Valérie

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Mme SAINT-MAXENT Aude, Mme LAHAYE Françoise, Mme MARSZAN Véronique, Mme SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	11	4	11	11	0	0

OBJET : COTISATION AU COS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'Action Sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel, et que notre collectivité cotise au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne.

Les prestations du Comité des Œuvres Sociales association Loi 1901 placé auprès du Centre de Gestion répondant à cette obligation d'action sociale, il vous est proposé que notre Collectivité vote les nouveaux montants des cotisations à compter du 01/01/2021 (Adopté en AG du 20 mai 2021 à 14h).

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le montant des cotisations.
Les montants et taux sont les suivants :

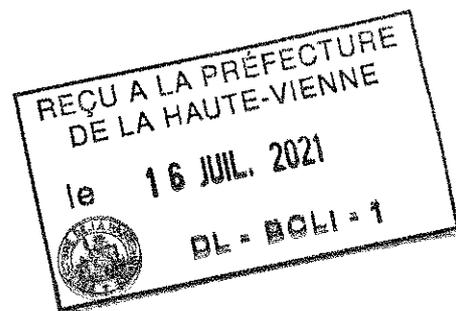
- Part ouvrière : 20 € par agent
- Part patronale : 0.8 % de la masse salariale totale avec un minimum de 140€ / agent adhérent – Ce pourcentage est à appliquer sur le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (Régime général et Régime particulier).
- Cotisations de retraités : 25 € (pas de part patronale).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les montants des cotisations dues au COS.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Augne, le 5 juillet 2021.

LE MAIRE,
Marc CHAMPAUD.





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 24 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2021

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – HUBIN Catherine – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – DION Daniel

EXCUSES : SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Françoise

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Mme SAINT-MAXENT Aude, Mme LAHAYE Françoise, Mme MARSZAN Véronique et Mme SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	11	4	11	11	0	0

OBJET : PROJET AMENAGEMENT FORESTIER

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'aménagement forestier de la forêt communale d'Augne sise sur la commune et bénéficiant du régime forestier, projet établi par l'Office National des Forêts – Agence Régionale de Limoges.

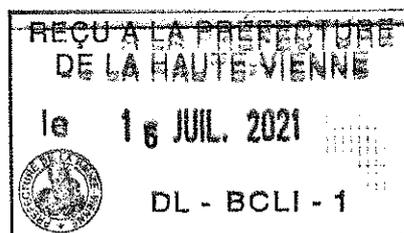
Après l'avoir étudié, le Conseil municipal décide d'approuver l'aménagement forestier de la forêt susvisée pour la période 2021-2040.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

AUGNE, le 5 juillet 2020.

LE MAIRE,

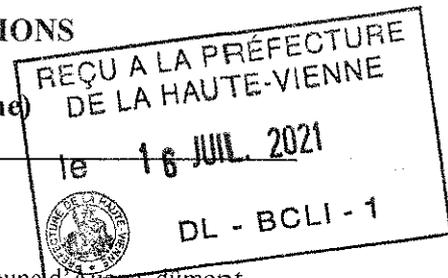
Marc CHAMPAUD





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 25 – 2021



L'an deux mille vingt et un, le 2 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2021

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – HUBIN Catherine – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – DION Daniel

EXCUSES : SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Françoise

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Mme SAINT-MAXENT Aude, Mme LAHAYE Françoise, Mme MARSZAN Véronique et Mme SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	11	4	11	11	0	0

Création d'un emploi permanent à temps complet – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Monsieur LAHAYE Michael est, depuis le 1^{er} avril 2014, Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe. Il a été admis à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe le 21 décembre 2020 et peut donc prétendre au grade d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,
- Vu la réforme des grilles de catégorie C,
- Vu l'attestation de réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de Monsieur LAHAYE Michael en date du 21 décembre 2020,
- Vu le tableau des agents promouvables au titre de l'avancement de grade, année 2021, avec examen professionnel

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- 1) Vu l'avis favorable du Comité Technique relatif aux lignes directrices de gestion en date du 18 mai 2021
- 2) Vu l'arrêté du Maire portant établissement des lignes directrices de gestion en date du 25 juin 2021
- 3) Vu l'avis favorable du taux de promotion pour les avancements de grade du Comité Technique en séance du 27 juin 2017.
- 4) Décident de créer à compter du 1^{er} août 2021 un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35 heures par semaine) et décident de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe.
- 5) Approuvent la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} août 2021 comme suit :

AGENT	GRADE	Date de nomination
LAHAYE Michael	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} août 2021
LAQUAIS Pascale	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL de 1 ^{ère} classe	6 octobre 2017

- 6) Disent que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

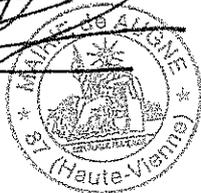
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 5 juillet 2021.

LE MAIRE,



Marc CHAMPAUD.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 26 – 2021

L'an deux mille vingt et un, le 2 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2021

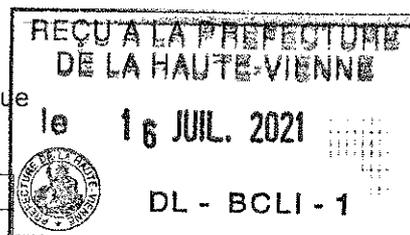
PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – MARIE-OLIVE Julie – HUBIN Catherine – JORGé Thierry – CALIZZANO Mathieu – DION Daniel

EXCUSES : SAINT-MAXENT Aude – MARSZAN Véronique – SUBRENAT Valérie – LAHAYE Françoise

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Mme SAINT-MAXENT Aude, Mme LAHAYE Françoise, Mme MARSZAN Véronique et Mme SUBRENAT Valérie ont donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	7	11	4	11	11	0	0



OBJET : Soutien à la candidature au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Dans le cadre de la candidature du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) et conformément à l'axe 2 – « Millevaches, territoire en transition : valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement » de la Charte du Parc, le SMAG PNRML sollicite le soutien des communes de ce même territoire.

Il est ainsi proposé que la commune d'Augne s'engage, dans la mesure de ses moyens, à améliorer la qualité du ciel étoilé et de son environnement nocturne.

Cela se traduira par la sensibilisation des habitants aux différents enjeux liés à la nuit (nuisances lumineuses, économies d'énergie, de CO2, enjeux de biodiversité et de trame nocturne, promotion touristique...), et à la mise en œuvre, si nécessaire, des travaux de modernisation de son parc d'éclairage public et de ses usages visant à réduire la qualité globale de lumière émise la nuit en respectant les critères techniques du plan de gestion intégré dans le dossier de candidature RICE. Les 10 prochaines années, à compter de la date de dépôt de candidature, permettant au territoire d'être pleinement conforme au plan de gestion de l'éclairage.

Par ailleurs, Monsieur le Maire prendra toutes les mesures nécessaires afin de respecter les dispositions de la législation actuelle visant à prévenir, limiter ou supprimer les nuisances lumineuses, de la loi de transition énergétique relatives à l'exemplarité énergétique et environnementale des installations et celles de la loi sur la reconquête de la biodiversité et des paysages. Il veillera à faire appliquer les dispositions de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses.

Cette démarche participe à améliorer l'environnement nocturne sur le PNR de Millevaches en Limousin, à renforcer et à soutenir la candidature au label « Réserve internationale de ciel étoilé ».

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **SOUTIENT** la candidature du PNR de Millevaches en Limousin au label RICE
- **S'ENGAGE** à mettre en place les actions destinées à améliorer la qualité du ciel étoilé et de l'environnement nocturne

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 5 juillet 2021.

LE MAIRE,
Marc CHAMPAUD